ESG Pierre Capitale
Société Civile de Placement Immobilier
Siège social : 153 rue saint Honoré 75001 PARIS
824 744 189 RCS PARIS

Objet : La SCPI ESG Pierre Capitale supprime temporairement son délai de jouissance

A compter du 1er novembre 2023, Swiss Life Asset Managers France a pris la décision de **réduire le délai de jouissance[1] de la SCPI ESG Pierre Capitale au 1er jour du mois suivant la date de souscription.**

Cette offre a cependant une **durée limitée** dans le temps et prend effet **du 1er novembre 2023 au 31 janvier 2024**. La société de gestion se réserve le droit de diminuer ou de prolonger l'offre en fonction des montants collectés.

Swiss Life Asset Managers France souhaite **aligner le délai de jouissance** de la SCPI ESG Pierre Capitale avec la réalité du marché immobilier, avec pour objectif de **permettre aux investisseurs** de bénéficier à terme du **nouvel environnement immobilier plus favorable aux acquisitions**.

Les **nouveaux associés** de la SCPI pourront désormais **percevoir leurs dividendes** dès le **premier jour du mois suivant leur souscription**. Par exemple, pour une souscription effective en novembre 2023, la jouissance des parts est ramenée au 1er décembre 2023 au lieu du 1er avril 2024.

Vous trouverez ci-dessous le détail du délai de jouissance applicable :

Délai de jouissance applicable aux parts émises avant le 1er novembre 2023	Délai de jouissance applicable aux parts émises après le 1er novembre 2023
1er jour du sixième mois suivant la date de souscription	1er jour du mois suivant la date de souscription

Cette mesure ne concerne pas les parts émises avant le 1er novembre et est donc sans effet, sur les parts déjà souscrites.

Pour rappel, le **prix de souscription de la SCPI ESG Pierre Capitale est maintenu à 205 €**.

[1] *Délai de jouissance : délai entre la date d'investissement dans la SCPI et le moment où le porteur de part peut prétendre à percevoir les premiers dividendes.*

Avertissements :

L'investissement sur les produits cités dans cette publication comporte des risques dont celui de perte en capital. Les revenus potentiels peuvent varier à la hausse ou à la baisse et ne sont pas garantis.
Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ces produits dépend de votre patrimoine personnel, de votre horizon d'investissement et de votre appétence aux risques spécifiques à un investissement immobilier.
Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer à la documentation réglementaire des produits disponible sur notre site internet.
Retrouvez l'intégralité des informations dans la note d'information, mise à disposition sur notre site internet.